



DECISION n° DS_2024_071

Marché à procédure adaptée – Travaux d’installation d’une chaudière bois énergie et de la fumisterie associée sur la commune de Loire-sur-Rhône Attribution du marché

Le Président du SYDER, Syndicat Départemental d’Energies du Rhône,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1, L. 2410-1 et suivants,

Vu la délibération n° CS_2021_071 du 28 septembre 2021 par laquelle le comité syndical a délégué à Monsieur Malik HECHAÏCHI, Président du SYDER, le pouvoir de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (...), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés et accords-cadres ne relevant pas d’une procédure formalisée* »,

Vu la décision n° DS_2024_066 du 7 juin 2024 du Président du SYDER relative à la préparation d’une consultation en vue de l’installation d’une chaudière bois énergie et de la fumisterie associée sur la commune de Loire-sur-Rhône, selon une procédure adaptée avec allotissement en fonction de la nature des prestations attendues,

Vu l’AAPC du 11 juin 2024 publié au Journal d’annonces légales le 14 juin 2024,

Vu les offres reçues,

Considérant le rapport d’analyse des offres établi par les services le 20 août 2024 dans le cadre de la consultation précitée à savoir,

LOT 01 : TERRASSEMENT VRD BATIMENT

Offre économiquement la plus avantageuse :

STAL TP SAS, 37 rue Ampère, 69680 CHASSIEU, pour le montant d’offre contrôlé de € 161.661,58 HT soit € 193.993,90, 20% TTC.

LOT 02 : GROS ŒUVRE – GENIE CIVIL

Offre économiquement la plus avantageuse :

THIVILLIER CONSTRUCTION, 25 impasse des artisans, 69610 SOUZY, pour le montant d’offre contrôlé de € 219.772,38 HT soit € 263.726,86, 20% TTC. ;

LOT 03 : ETANCHEITE

Offre économiquement la plus avantageuse :

FRANCE ETANCHE, 3 Rue Alexandre Grammont, 69800 SAINT-PRIEST, pour le montant d’offre contrôlé de € 18.000,00 HT soit € 21.600,00, 20% TTC. ;

LOT 04 : FAÇADES – BARDAGE

De ne pas attribuer le Lot 04. Motivation pour l'abandon : aucune offre reçu

LOT 05 : SERRURERIE – METALLERIE

Offre économiquement la plus avantageuse :

MARTIN G, 319 RUE LAVERLOCHERE, 38780 PONT-EVEQUE, pour le montant d'offre contrôlé de € 70.598,49 HT soit € 84.718,19, 20% TTC. ;

LOT 06 : PROCESS BOIS

Offre économiquement la plus avantageuse :

SAELEN ENERGIE SAS, Parc Alpespace 355,voie Galilée, 73800 SAINT HELENE DU LAC, pour le montant d'offre contrôlé de € 305.311,00 HT soit € 366.373,20, 20% TTC. ;

LOT 07 : HYDRAULIQUE CHAUFFERIE

Offre économiquement la plus avantageuse :

STI ENERTION, 65 Bis Rue Alexandre Dumas, 69120 VAULX-EN-VELIN, pour le montant d'offre contrôlé de € 390.622,03 HT soit € 468.746,44, 20% TTC. ;

LOT 08 : FUMISTERIE

De ne pas attribuer le Lot 08. Motivation pour l'abandon : aucune offre reçu ;

LOT 09 : ELECTRICITE – AUTOMATISME

Offre économiquement la plus avantageuse :

AER, 133 Allée des Energies, 69700 BEAUVALLON, pour le montant d'offre contrôlé de € 167.360,00 HT soit € 200.832,00, 20% TTC. ;

LOT 10 : FOURNITURE ET POSE RESEAU ENTERRE

Offre économiquement la plus avantageuse :

EFTG TUYAUTERIE, 4 Rue Adolphe Chapoutier, 69330 PUSIGNAN, pour le montant d'offre contrôlé de € 252.909,00 HT soit € 303.490,80, 20% TTC. ;

LOT 11 : VRD RESEAU

Offre économiquement la plus avantageuse :

SADE CGTH, 2855 route du Haut, 42840 MONTAGNY, pour le montant d'offre contrôlé de € 421.490,00 HT soit € 505.788,00, 20% TTC. ;

LOT 12 : HYDRAULIQUE SOUS-STATIONS

Offre économiquement la plus avantageuse :

STI ENERTION, 65 Bis Rue Alexandre Dumas, 69120 VAULX-EN-VELIN, pour le montant d'offre contrôlé de € 147.522,13 HT soit € 177.026,56, 20% TTC.

Considérant les crédits inscrits au budget de la Régie SYDER Chaleur,

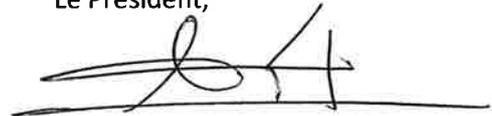
DECIDE

- **De procéder à la passation, à l'exécution et au règlement** des lots 1 à 12 du marché issu de la consultation « Travaux d'installation d'une chaudière bois énergie et de la fumisterie associée sur la commune de Loire-sur-Rhône » passé selon une procédure adaptée avec allotissement en fonction de la nature des prestations attendues aux opérateurs désignés ci-dessus.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis en Préfecture et publié au registre des actes administratifs.

Fait à Dardilly, le 26 août 2024

Le Président,



Malik HECHAÏCHI